



DNiD Direction Nationale
d'Interventions Domaniales

La Commission Administrative Paritaire Locale de la liste d'aptitude de B en A pour la DNID (2018) s'est réuni jeudi 15 novembre 2018 à 9 h 30.

FO - DNID, ainsi que les autres OS élues pour cette CAPL, était présente et a défendu les agents devant la Direction.

Conditions statutaires à remplir

- Être fonctionnaire de la DGFIP ou des ministères chargés de l'économie et du budget.
- Justifier d'au moins 15 ans de services publics dont 8 ans de services effectifs en catégorie B.

La valeur professionnelle est appréciée sur la base des critères suivants

- Prise en compte des évaluations/notations des 5 dernières années, sans réserve ni attente,
- Aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur (avis du chef de service notamment),
- Aptitude à la mobilité fonctionnelle et à la mobilité géographique,
- Parcours professionnel (nature des fonctions exercées, participation à des concours...),
- Aptitude à exercer des fonctions d'encadrement.

Liste d'aptitude 2018 à la DNID

- 37 agents pouvaient être candidats.
- 8 agents se sont portés candidats (taux de candidature 2018 : 21,6 %).

Aucune place n'était proposée par la DGFIP pour la DNID.

Liste d'aptitude de B en A pour 2018

La Direction a présenté le tableau des candidats classés par ordre alphabétique selon trois catégories « Excellent » (2), « Très bon » (2) et « À revoir » (4).

Comme il y a peu de postes proposés en national, les candidats locaux ont peu de chance d'être satisfaits. La direction locale n'aurait aucune raison de se réunir les années suivantes en présence d'une liste trop chargée. En effet, sauf véritable contre performance d'un candidat, les listes sont reconductibles.

Les syndicats ont voté POUR la liste des excellents, tout en regrettant ce mécanisme qui ne laisse au final qu'une très faible possibilité de promotion.

FO - DNID s'est ensuite abstenu pour les listes dites des candidats « très bon » et des candidats « à revoir » afin de montrer notre désapprobation quant à cet étiquetage.

Il faut toutefois procéder à une telle hiérarchisation des candidats conformément aux règles des listes d'aptitudes.

En définitive, il est et sera à l'avenir certainement de plus en plus difficile de pouvoir bénéficier de la liste d'aptitude, compte tenu des restrictions budgétaires. N'hésitez pas alors à nous confier votre dossier afin que **FO - DNID** puisse VOUS DEFENDRE.



Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER

